

COMMUNE DE  
LOUVERNÉ

DECLARATION PREALABLE  
ARRETE DE NON OPPOSITION  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 053-215301409-20230601-DP23K2042-AI

5 L044

Demande déposée le 04/05/2023

N° DP 53 140 23K2042

Par : Monsieur HAQUIN-GUYARD DANIEL  
Demeurant à : 3 IMPASSE DES MORELLES  
53950 LOUVERNE  
Pour : Abri de jardin  
Sur un terrain sis à : 3 IMPASSE DES MORELLES  
53950 LOUVERNE  
ZE 0364 - Superficie du terrain 568 m<sup>2</sup>

Destination : Habitation

LE MAIRE

Vu la déclaration préalable susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone UB-2,  
Vu le permis d'aménager "La Charterie" n° 053 140 16K3001 délivré le 12/10/2016, modifié le 04/05/2017 et le 12/12/2017,

## ARRETE

### ARTICLE 1 -

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

### ARTICLE 2 -

La construction sera édifiée à l'aplomb de la limite de propriété sans intervalle, ni débord de toit sur le fonds voisin. Les eaux pluviales seront récupérées sur le fonds du demandeur.

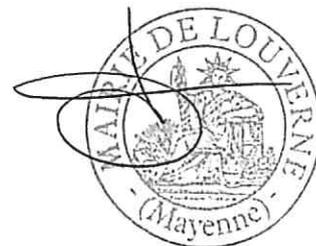
### TAXE

En application du décret du 25/01/2012 relatif à la réforme sur la fiscalité de l'aménagement, le projet est soumis à la Taxe d'Aménagement dont l'assiette et le recouvrement seront mis en œuvre par les services de l'Etat.

LOUVERNE, le 01/06/2023

Le Maire, Sylvie VIELLE

MISE EN LIGNE LE : 02/06/23



Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 09/05/2023

La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.